



Bulletin Municipal de la Mairie de Charrier- Ferrière

MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens

La dernière page de l'agenda 2016, vient de se tourner. Le moment est venu de faire le bilan des faits marquants qui ont jalonné le déroulement de l'année écoulée sur notre commune ; le label Villes et Villages Etoilés, une convention signée pour la mise en œuvre de produits locaux dans les menus de la cantine scolaire, le lancement d'un Plan Local d'Urbanisme, une convention pour l'utilisation et la gestion de la truffière expérimentale, les travaux de dissimulation des réseaux électriques aériens, l'instauration de la taxe incitative pour les ordures ménagères, le démarrage du site Internet, la validation par l'inspecteur de secteur de la création d'une Très Petite Section à l'école maternelle... toutes ces actions ont fortement impliqué l'équipe municipale qui œuvre au quotidien pour améliorer la qualité de la vie et le mieux vivre ensemble des habitants de notre coin de Causse Corrèzien. Les manifestations organisées par les diverses associations implantées sur la commune ont fortement participé à l'animation et à la valorisation de notre commune. En ce début d'année 2017, au nom de l'équipe municipale, je vous présente tous nos vœux de bonheur, santé et prospérité, que cette nouvelle année soit pour vous tous, meilleure que l'année précédente.

Guy Roques

La cérémonie des vœux à la population se déroulera le dimanche 15 janvier à 15 h 00 à la salle Roger Delpy.

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

a présenté aux élus son rapport d'activité. Il retrace les actions menées dans les différents domaines de compétences de la CABB.

Nous vous encourageons à venir consulter en mairie ce rapport d'activité.

Vous y retrouverez les détails du budget principal de la C.A.B.B. qui s'élève à 78 254 000 € en fonctionnement et 12 511 000 € en investissement ainsi que les budgets annexes (mutualisation, eau, assainissement, Zones d'Activités Economiques, les Activités Industrielles et Commerciales et les transports).



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Le matin : du lundi au vendredi de 10h à 12h15 — **L'après-midi :** le vendredi de 14h à 17h

Permanences : Lundi matin et Vendredi après-midi : Jacques Farges.

Samedi matin : Guy Roques (sur RDV) - Christophe Delbos : 9h à 12h.

Contacts : Tel.: 05 55 85 44 85 / Fax.: 09 70 29 43 32 / @mail : mairiecharrierferriere@wanadoo.fr



2017 Une Année d'élections

Présidentielles : Le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le dimanche 23 avril 2017 et le second tour le dimanche 7 mai 2017.

Législatives : Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017 : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

100 Ans !!!

La commune de Chartrier-Ferrière accueille sur son territoire **une centenaire**. Entourée de sa famille Elise Lacoste vient de souffler 100 bougies le 19 novembre. Souhaitons à Elise, une longue vie paisible dans son hameau du Mazajoux

Plan Local d'Urbanisme

Le P.L.U. de notre commune est en marche. Le bureau d'études « URBADOC » a été retenu en groupement de commande avec 4 communes (Chasteaux, Estivals, Lissac et St Cernin de Larche) pour la réalisation de ce dernier.

Ce bureau d'études, a commencé ses investigations sur le territoire communal par une visite de terrain pour le repérage des atouts et des faiblesses de la commune en matière d'urbanisation. Une première réunion a eu lieu avec les agriculteurs de la commune.

Dès maintenant les divers services de l'Etat, de la C.A.B.B., du département, des organisations professionnelles, vont être consultés.

* La mairie met à la disposition du public un registre sur lequel, chacun peut écrire ses remarques, souhaits, doléances ...

* Prochaine réunion publique : Présentation par le bureau d'études des différentes modalités de l'élaboration d'un PLU.

Jeudi 02 février 2017: 18H30 Salle Roger Delpy à Chartrier-Ferrière et/ ou Jeudi 09 février 2017: 18H30 Salle polyvalente à Saint Cernin de Larche.

La Truffière expérimentale

La convention d'utilisation de la **truffière expérimentale** du Pied des Chèvres a été signée entre, La commune de Chartrier-Ferrière représentée par son maire, Monsieur Guy Roques, l'A.D.I.D.A. (Association Départementale d'Information et de Développement Agricole) représentée par sa présidente, Madame Anne Chambaret et La Fédération Départementale des Trufficulteurs de la Corrèze représentée par son président Monsieur Bernard Reynal. Cette convention, a pour objet :

- de valoriser La Truffe par une "vitrine" touristique, qui représente un atout important pour la commune de Chartrier-Ferrière, le Causse Corrèzien, le département de La Corrèze et la région Aquitaine-Limousin -Poitou Charente, par le biais de la commune et l'office de tourisme de la Région de Brive.

- de faire gérer la station par l'A.D.I.D.A. pour la partie expérimentation sur la truffe, au moyen d'une location annuelle selon le principe d'occupation du domaine privé de la commune.

- D'impliquer la Fédération Départementale des Trufficulteurs de la Corrèze, pour la part entretien de la truffière, démonstration et caractère pédagogique de la culture de la Truffe.

REGLEMENTATION POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

De plus en plus de nos administrés se plaignent du fait de la divagation de nombreux animaux domestiques sur le territoire de la commune. Si la plus part sont placides, un certain nombre est rendu agressif notamment par la faim. Nous vous rappelons qu'il appartient à chaque propriétaire de maîtriser ses animaux domestiques tant sur le point de leurs « déplacements » qu'au niveau de leur « multiplications ».....



Un petit rappel à la loi semblant s'imposer nous avons synthétisé ci-dessous les articles de loi concernant ce sujet.

Animaux domestiques

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques. (*Article L 211-19-1 du code rural*)

Est considéré comme en état de divagation:

- Tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

- Tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de la voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse. (*Article L 211-23 du code rural*)

- Il est obligatoire de faire identifier ses animaux (tatouage ou puce électronique), pour les chiens nés après le 6 janvier 1999 et pour les chats nés après le 1er janvier 2012. (*Article L 212-10 du code rural*)

- Il est interdit de jeter ou déposer de la nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou attirer les rongeurs. (*Article 120 du règlement sanitaire départemental de la préfecture de la Corrèze*)

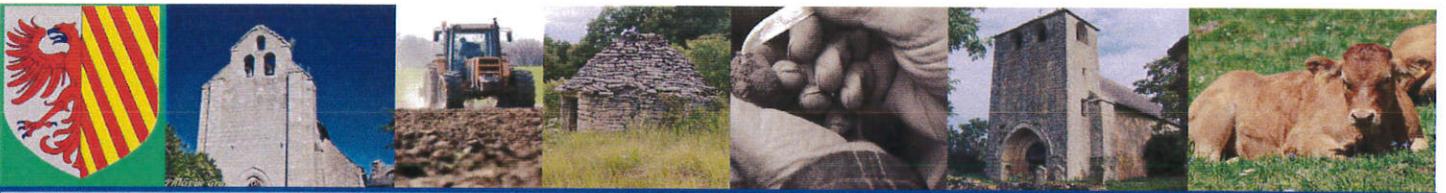
- Le maire peut prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Il peut prescrire que les chats et les chiens errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière, où ils sont gardés pendant les délais fixés aux articles L. 211-25 et L. 211-26. (*Article L 211-22 du code rural*)

Ce qui occasionnerait bien évidemment des frais importants pour la commune.

- Les personnes qui détiennent plus de neuf chiens sevrés doivent mettre en place et utiliser des installations conformes aux règles sanitaires et de protection animale pour ces animaux.

(*Article L 214-6 du code rural*)





Première inscription en Maternelle à l'école de Charrier-Ferrière

Rappel de la procédure

C'est à la mairie que se fait la première inscription. Puis les parents, munis de la fiche d'inscription signée par le maire de la commune de résidence, rencontrent la directrice de l'école maternelle.

Les critères pour scolariser l'enfant sont la propreté, des éléments de psychomotricité et de langage permettant d'aller vers l'autonomisation. Ces critères sont appréciés par la directrice (*avec les parents*) et permettent de choisir le rythme de cette scolarisation-- matinée, journée entière, progression du temps de scolarisation...

Jusqu'à ce jour, l'âge pour cette 1^{ère} scolarisation était de 3 ans (*au 31 Décembre de l'année en cours*).

Suite à plusieurs demandes d'inscriptions d'enfants de moins de 3ans (*entre 2ans ½ et 3 ans*) refusées au vu des règles en vigueur, l'Inspection Académique de la Corrèze, sous l'autorité du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Mr Mathieu Sieye, a accordé une dérogation (*en date du 25 mai 2016*) permettant la scolarisation d'un enfant au 3 Janvier 2017. (*Enfant née le 7-01-2014*)

A la suite d'une rencontre entre l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale –secteur Brive-Rural en charge des maternelles- Mr Louis Alberici, la directrice de l'école maternelle- Mme Olivia Simon, Guy Roques-Maire de la commune, et Jacques Farges-1^{er} Adjoint en charge de la commission des affaires scolaires, il a été proposé par Mr l'Inspecteur l'inscription pour cette année scolaire en cours (au 3 Janvier 2017) de deux enfants de moins de 3 ans dans la classe de Mme Simon. (*Réunion du lundi 21 Novembre 2016*)

A partir de la rentrée de septembre 2017, des enfants de moins de 3 ans pourront être inscrits dans des conditions bien définies.

-Critères habituels (*Propreté, Autonomie, Maîtrise minimum de psychomotricité et langage...*).

-Effectifs déterminés avec un maximum de 25 élèves, dont les toutes petites sections (de 2 à 3 ans) admises dans les limites définies au bénéfice de l'âge (les plus près de 3 ans).

Pour la rentrée de Septembre 2017- Année scolaire 2017/ 2018- ce sont les effectifs de rentrée qui détermineront les possibilités d'inscription en Toute Petite Section.

(Ces effectifs seront évalués au cours du dernier trimestre et seront communiqués au conseil d'école, et cette procédure fera l'objet d'une réévaluation à chaque nouvelle année scolaire)

*Ce communiqué a été soumis pour avis, le 28 Novembre 2016, à Mr l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale de la circonscription Brive-Rural en charge des écoles du RPI (maternelle entr'autre) de Charrier-Ferrière/ Châteaux. Il sera publié dans les bulletins municipaux des deux communes du R.P.I.

L'association des parents d'élèves revit !!!

C'est avec joie que nous vous informons que l'association des parents d'élèves du R.P.I. Charrier Châteaux reprend du service ! En effet, le bureau a été reconstitué avec 5 mamans aux postes clés :

Vanessa HOAREAU présidente - Laure SANNIER vice présidente - Stéphanie LACOSTE-PEQUIOT trésorière - Marie FERNANDES Secrétaire - Caroline CHASSEING Secrétaire adjointe.

Toutes font partie du conseil d'administration complété par Amélie FEILLU et Lucie DELAGE MOUTON afin de mettre en place des événements permettant de récolter des fonds et ainsi financer des actions (sorties scolaires, cadeaux de Noël, etc.) indispensables à la vie de l'école. Souhaitant également créer du lien, nous vous invitons à nous rejoindre et à participer à ces divers événements, que ce soit pour les organiser ou pour les faire vivre.

Vous pouvez nous contacter à l'adresse mail dédiée **apec19600@gmail.com** et suivre notre page Facebook (<https://www.facebook.com/apec19600/>) afin de connaître en détail le calendrier de l'association.

Nous comptons sur votre implication dans la vie autour de l'école de vos enfants et espérons vous retrouver très nombreux aux actions proposées !

Nous en profitons pour vous souhaiter de bonnes fêtes et une heureuse année 2017.

L'équipe de l'A.P.E.C.C.

NOËL à l'ECOLE

La matinée avait commencé par la projection d'un dessin animé, puis le repas de midi préparé par Françoise était un véritable régal... Le dessert dessina de joyeuses moustaches chocolatées sur les frimousses de nos enfants! Quant au père Noël, il fut généreux. Les enfants s'en souviendront longtemps !



ETAT CIVIL 2016

Nous ont quittés cette année, Elise Magnan (née Gaucher) le 02 Janvier 2016, Catherine Delfosse le 03 Janvier, Marc Picard le 08 Mars, Jacques Chassaing le 12 Juin et Nadine Felipe-Luis (née Barre) le 6 Septembre.

Sincères condoléances à leurs familles

RECENSEMENT

Nous avons enfin reçu les résultats du recensement effectué sur la commune début d'année 2015. Les chiffres officiels donnent 368 habitants sur notre commune.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

La commune de Charrier-Ferrière ne déroge pas à la tendance nationale. Nous observons en cette fin d'année une recrudescence des inscriptions sur les listes électorales.

SITE INTERNET



Le site internet de la commune est en cours d'élaboration. Il sera mis en ligne en début d'année. Nous sommes en train d'élaborer les pages principales. Vous y retrouverez toutes les informations concernant la vie communale (mairie, associations etc...).

Vous serez informés de sa mise en ligne officielle.



INCENDIES A CHARTRIER-FERRIERE

Cet été a été marqué par une succession de départs de feux inquiétants. Les pompiers, venant de plusieurs centres de secours, après une quatrième intervention, remplissent leur camion-citerne à la borne d'incendie de la croix du bourg. MERCI à eux, qui œuvrent à notre sécurité et à la sauvegarde du causse si fragile devant ce fléau !.

UN SOUS PREFET AUX CHAMPS

Cet été nous avons eu la visite de M. Jean Paul VICAT, Sous-Préfet de BRIVE, qui a partagé avec les élus, le président des Marchés de Pays le repas sous les frondaisons de la place des marchés.

Une soirée sympathique où chacun a profité des produits locaux vendus sur le marché.



PLACE DE LA MAIRIE EMBELLIE

En cette année 2016, la place de la mairie a été aménagée et embellie par l'installation de jardinières de fleurs- (dont deux furent dérobées avec le cendrier extérieur...-) de deux bancs publics, et d'un nouveau panneau d'affichage réservé aux informations d'animations et manifestations des associations. Il est à noter que cet espace ombragé en été a souvent été fréquenté !!!



VILLAGES ETOILES

Engagé dans une démarche de protection de notre environnement lumineux, gestion de l'allumage des candélabres, remplacement des lampes... Notre commune à vu ses efforts récompensés par l'obtention de sa première étoile au titre de village étoilé



DE NOUVEAUX JEUX POUR LES ENFANTS

Le vendredi 16 Septembre 2016 notre école s'est vu remettre, par le Crédit Agricole, une dotation de jeux pour agrémenter les récréations de nos écoliers. Vélos, Trottinette, Parcours Ludique, Ballons... font désormais la joie de chacun de nos petiots. Issu d'un partenariat avec le Crédit Agricole Centre France ces jeux nous ont été remis par le président de la caisse locale M. Philippe Nauche.

Tous nos remerciements pour cette dotation fort appréciée...



TELETHON

Des cyclistes courageux pour récolter les dons.



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE.

En ces temps troublés, une cérémonie sous le signe du recueillement, de la dignité et du respect dû aux enfants morts pour la France.



La Dernière soirée des Marchés de Pays 2016

Une Saison 2016 particulièrement réussie avec une fréquentation en hausse et un temps sec et ensoleillé!



UN FINAL EN APOTHEOSE OU LA PARTICIPATION AUX DANSES ET AGAPES N'A PAS FAIBLIE...

MARCHE DE NOËL : BEAUCOUP D'EXPOSANTS ET DE VISITEURS





Rando des Causse.

L'association a organisé le 3 juillet ses traditionnelles "Randos des Causse". 400 participants ont arpenté les parcours proposés. 183 repas saucisse-aligot ont été servis.

L'association vient d'être labellisée Rando Santé par la Fédération Française de Randonnée Pédestre, compte à ce jour 60 licenciés dont un animateur F.F.R.P. 2^{ème} degré, 4 animateurs 1^{er} degré et 6 baliseurs, 2 puis 5 animateurs "Rando Santé". Cette activité fonctionne le mardi et les randonnées traditionnelles le dimanche.

Renseignements auprès de Jean-Pierre Laroche 06-27-60-31-95 ou 05-55-86-85-79

@mail jplaroche@cegetel.net

Causse Espoir Corrèzien.

L'Association Causse Espoir Corrèzien qui, rappelons-le œuvre pour récolter des fonds destinés à la lutte contre la sclérose en plaques, organise le dimanche 26 février 2017 le **Trail de la Truffe**. Comme les précédentes éditions, l'association attend de nombreux coureurs et randonneurs.

Association des Foires et Marchés de Chartrier-Ferrière

Cette année de festivités s'est terminée par le marché de Noël du 04 décembre qui a remporté un vif succès. Nous remercions tous ceux qui tout au long de l'année, bénévoles, producteurs, partenaires, adhérents, musiciens, visiteurs ont contribué au succès de nos marchés d'été, du marché de Noël et autres activités.

Nous vous souhaitons à tous une très belle année 2017.

UNE PETITE RECETTE DE SAISON

Galette des rois aux pommes et aux noix Hummmmmmm

Pour 8 personnes il vous faut :

2 pâtes feuilletées froides - 150 g de noix, mixées en poudre - 2 œufs - 80 g de sucre - 80 g de beurre pommade - 1 pomme - 1 jaune d'œuf pour dorer - Et bien sûr une fève

Préparation :

1. Dans un saladier, mélangez les œufs et le sucre. Ajoutez la poudre de noix puis le beurre mou. Réservez au frais.

2. Pelez et découpez la pomme en dés d'1/2 cm.

3. Déposez une pâte feuilletée sur une plaque à four recouverte d'une feuille de papier cuisson. Étalez la crème aux noix en prenant soin de laisser 2 cm au bord sans garniture. Déposez la fève et les dés de pommes dans la crème.

4. Mouillez le bord resté libre avec un peu d'eau. Déposez la deuxième pâte feuilletée sur la galette. Soudez les bords en pressant avec les doigts.

5. Délayez le jaune d'œuf avec une cuillerée à soupe d'eau et étalez sur la pâte. Laissez reposer 15 min au réfrigérateur. Puis passez une deuxième couche de jaune d'œuf.

6. Faites un joli décor avec le dos d'une cuillère en appuyant doucement

7. Faites cuire 25 à 30 min à 180°C.

Bonne dégustation

Directeur de la publication : Guy Roques. / LE VENT DU CAUSSE Chartrier-Ferrière

Rédacteurs : Christian Bernet, Emmanuelle Cantegrel, Christophe Delbos, Jacques Farges, Anne Maillard

Dépôt légal : en cours. Tirage : 200 exemplaires. Imprimé en mairie de Chartrier-Ferrière : 05 55 85 44 85